

Le JEUDI 1^{er} septembre 2022 à 10 H,

**Salle « LE RIVOLI »
Place de Gribomont 6A
à SAINT-MEDARD (Herbeumont)**

aura lieu la

**VENTE PUBLIQUE PAR SOUMISSIONS
(LOT PAR LOT)
DE COUPES DE BOIS
EXERCICE 2023**

**dans la forêt domaniale indivise d'Herbeumont, la forêt domaniale de
Huqueny, la forêt de la Fabrique d'église d'Herbeumont
et la forêt communale d'Herbeumont**

**Les lots non attribués lors de cette vente seront remis en vente par
soumissions sans autre forme de publicité
le lundi 19 septembre 2022 (cfr. Art.1)**

1. Application du régime forfaitaire de la TVA avec un taux fixé à 2% pour les Communes de Herbeumont (+ ancienne St-Médard, ancienne Straimont) et de Bertrix (ancienne Orgeo) et 6% pour les propriétés domaniales et domaniales indivises.
2. Catalogues et informations disponibles à la Commune d'Herbeumont, à la Direction de Neufchâteau et au Cantonnement de Neufchâteau
3. Une carte de situation des lots est disponible sur simple demande auprès de l'Agent des forêts ou du Cantonnement concernés



A la requête de Madame la Bourgmestre d'Herbeumont et en présence de Monsieur le Directeur financier communal.

A la requête du Ministre du Service public de Wallonie ayant la Forêt dans ses attributions, sous la présidence de M. le Directeur du Département de la Nature et des Forêts à Neufchâteau et en présence du Receveur-Trésorier domanial représentant du SPW, il sera procédé :

**Le jeudi 1^{er} septembre 2022,
à 10 H du matin,
(salle accessible dès 9h30)**

**Salle « LE RIVOLI »
Place de Gribomont 6A
à SAINT-MEDARD (Herbeumont)**

à la vente publique des coupes de bois marquées dans la forêt domaniale indivise d'Herbeumont, la forêt domaniale de Huqueny, la forêt de la Fabrique d'église d'Herbeumont et la forêt communale d'Herbeumont

**VOLUME TOTAL DES ARBRES
MIS EN VENTE :**

6 513 m³ de résineux

2 312 m³ de feuillus

1 595 m³ de houppiers

En 21 lots

REPERTOIRE TELEPHONIQUE

Direction de NEUFCHATEAU nature.forets.neufchateau@spw.wallonie.be	Fax	061/23.10.34-39 061/23.10.40
Cantonement de NEUFCHATEAU cantonement.nature.forets.neufchateau@spw.wallonie.be	Fax	061/23.10.30-31 061/23.10.40
SPW – DNF – Ventes de bois Av Prince de Liège 15 à 5100 JAMBES IBAN : BE41 0912 1502 7710 Code Bic : GKCCBEBB		0471/88 72 36
Commune de HERBEUMONT IBAN : BE55-0910-0050-5944 Code Bic : GKCCBEBB	Fax	061/21.03.30 061/41.47.37

Agents des Forêts

Les visites des lots sont possibles les jours ouvrables sur rendez-vous

**Les rendez-vous doivent être pris au moins
24 heures à l'avance chez le titulaire du triage**

EMOND Didier	061/41.60.59 0477/78.15.87
JACQUES Marie-France	061/27.97.21 0477/78.15.88
MAQUET William	061/27.94.56 0477/78.15.91
MICHAUX Stéphane	061/27.97.21 0477/78.15.92
NICOLAS Jean-Paul	0477/78.15.95

CONDITIONS DE VENTE

La vente des coupes de l'exercice 2023 a lieu :

- a) - aux clauses et conditions du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les forêts de la Région wallonne (forêts domaniales) du **27/05/2009** (annexe 4 de l'AGW relatif à l'entrée en vigueur et à l'exécution du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier *modifiée en date du 7 juillet 2016* – M.B. 07/09/2016) pour les lots **10 à 16 et 20 et 21**.
- b) - aux clauses et conditions du cahier des charges pour la vente des coupes de bois dans les bois et forêts des personnes morales de droit public belge autres que ceux de la Région wallonne du **27/05/2009** (annexe 5 de l'AGW relatif à l'entrée en vigueur et à l'exécution du décret du 15 juillet 2008 relatif au Code forestier *modifiée en date du 7 juillet 2016* – M.B. 07/09/2016) pour les lots **30 et 40 à 50**.

- La promesse de caution bancaire **suffisante** doit être déposée **avant** l'ouverture des soumissions du lot.

- c) aux clauses particulières suivantes :

Article 1 : Mode d'adjudication.

=====

En application de l'article 4 du cahier des charges, la vente sera faite par soumissions écrites lot par lot.

Tous les lots retirés ou invendus seront, sans nouvelle publicité, aux mêmes clauses et conditions, remis en adjudication par soumissions cachetées en séance publique qui aura lieu **le lundi 19 septembre 2022 à 10h00 à 6840 Neufchâteau - salle de réunion – 2^e étage chaussée d'Arlon 50/1**,

Article 2 : Rappels d'imposition du cahier général des charges

=====

2.1 Code forestier

Il est rappelé que la présente vente est régie par le Code forestier du 15 juillet 2008 et le Cahier des charges visé à l'article 78 du même Code (AGW du 27/05/2009).

2.2 Soumissions

Les soumissions dont question à l'article 1 des présentes clauses particulières sont à adresser,

- 1) soit sous pli recommandé :

1.1) Pour la vente du 1^{er} septembre 2022

- pour les lots 10 à 16 et 20 et 21 et 30 les soumissions sont à adresser à :

Monsieur le Directeur à Neufchâteau
Département de la Nature et des Forêts
Chaussée d'Arlon 50/1 à 6840 NEUFCHATEAU

- pour les lots 40 à 50 les soumissions sont à adresser à :

Madame la Bourgmestre d'Herbeumont,
Le Vivy 13 à 6887 Herbeumont

Elles devront parvenir le 31 août 2022, à 16h au plus tard

1.2) Pour les lots retirés en première séance et remis en adjudication le 19 septembre 2022 à 10 heures, les soumissions seront à adresser à :

Monsieur le Directeur à Neufchâteau
Département de la Nature et des Forêts,
Chaussée d'Arlon 50/1 à 6840 NEUFCHATEAU

Ou Madame la Bourgmestre
Administration communale de Herbeumont
Le Vivy 13 à 6887 Herbeumont

Elles devront parvenir pour le 16 septembre 2022, à 16h au plus tard

2) soit être remises en mains propres au Président de la vente en séance après l'annonce du lot.

Les soumissions seront rédigées selon le modèle annexé au présent cahier des charges.

Les soumissions seront placées sous double enveloppe, l'enveloppe intérieure portant la mention suivante : "**Vente du 1^{er} septembre 2022 - soumissions**".

Toute soumission incomplète ou comportant une ou des restrictions quelconques sera écartée d'office. Il en sera de même des soumissions présentées en photocopie ou télécopie, ou non signées.

Toute soumission dont le paiement n'est pas effectué au comptant (cfr Art. 19), à laquelle ne sera pas jointe une promesse de caution bancaire sera d'office déclarée nulle (Art. 17).

Les offres seront faites uniquement par lots séparés. La vente se déroulera dans l'ordre du catalogue de vente et l'ouverture des soumissions se fera **lot par lot**. Toute soumission pour lots groupés sera exclue (sauf mention particulière au bas des lots). La promesse d'engagement à émettre une caution bancaire doit couvrir un montant égal au total des soumissions remises frais et TVA compris.

2.3 Prorogation des délais d'exploitation (art.31§2)

Conformément au Code forestier et à ses mesures d'exécution, les prorogations de délais d'abattage et de vidange sont de la compétence de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement.

Toutefois, la prorogation n'est pas automatique il s'agit d'une procédure exceptionnelle. Elle peut être accordée ou refusée.

L'acheteur qui n'a pas pu terminer l'abattage, le façonnage des houppiers ou la vidange dans les délais prévus, doit demander une prorogation de délai d'exploitation (abattage et vidange) en utilisant le formulaire joint en annexe.

La prorogation du délai d'exploitation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs. Toutefois, la demande de prorogation ne peut être renouvelée qu'une seule fois.

La demande, précisant le délai demandé, est adressée au Chef de cantonnement, **au plus tard quinze jours avant l'expiration du délai** normalement prévu. La décision est prise par le Directeur.

Le Directeur notifie sa décision contenant les frais de prorogation au Receveur régional/Directeur financier communal ainsi qu'à l'acheteur. Le Receveur régional/Directeur financier communal transmet la facture à l'adjudicataire.

Du seul fait du dépassement du délai d'exploitation ou du délai de prorogation, l'acheteur s'oblige à payer les indemnités pour retard d'exploitation conformément à l'article 16 ou à l'application de l'article 33 s'il y a lieu.

2.3.1.: Indemnité d'abattage (art.31§3.1)

Le calcul de l'indemnité d'abattage due au propriétaire pour retard d'exploitation débute à l'expiration du délai d'exploitation prévu par l'article 31§1. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé. Le paiement de l'indemnité d'abattage est effectué **anticipativement** au début de la période de prorogation.

Toute prorogation de délai entraîne l'indemnité d'abattage visée à l'alinéa précédent, calculée sur la valeur arrêtée au moment de la requête initiale.

Cette indemnité d'abattage est indivisible par trimestre et son montant minimal est de 12,50 € par requête et par lot. Pour les bois abattus mais non vidangés aux échéances prévues à l'article 31 §1, l'indemnité de vidange prévue à l'article 31§3.2 s'ajoute à l'indemnité d'abattage pour les surfaces concernées.

Au-delà d'une année de retard par rapport à l'expiration du délai initial d'abattage, les taux sont majorés de 100 %. Il ne peut être accordé que deux années de prolongation, sauf instruction contraire notifiée par l'Administration centrale en fonction de circonstances exceptionnelles.

Dans le cas des ventes qui ont lieu entre le 1er janvier et le 30 juin, il ne peut être accordé qu'une seule année de prorogation.

Dans le cas de vente avec mesurage après abattage (m3 abattus), les taux sont à appliquer à la valeur estimée; mais une rectification peut être faite si la différence de valeur après abattage excède 10 %.

Dans le cas de l'application de l'article 87 du Code forestier, l'indemnité liée à l'ultime délai de 2 mois est de 8 % si au moins un an de prorogation de délai d'exploitation a déjà été octroyé.

2.3.2.: Indemnité de vidange (art.31§3.2)

Si à l'expiration du délai d'exploitation prévu par l'article 31§1, il reste des bois abattus mais non vidangés, l'acheteur est redevable d'une indemnité de vidange fixée forfaitairement à 370,00 € par hectare et par année de retard. Le paiement de l'indemnité de vidange est effectué anticipativement au début de chaque année. Toute année commencée est due intégralement.

Sur le parterre des mises à blanc et des zones à régénérer par plantation ou par voie naturelle, l'indemnité de vidange est réclamée à partir de la première année. La surface à prendre en considération est celle de la partie de la coupe à régénérer qui est occupée par les bois non vidangés.

Dans toutes les autres situations (éclaircies, bois débusqués des mises à blanc), l'indemnité de vidange n'est réclamée qu'à partir du début de la seconde année qui suit l'expiration du délai d'exploitation. La surface à prendre en considération est celle de la coupe d'éclaircie.

2.3.3. : Indemnité de stockage (art.34)

Indépendamment des éventuelles indemnités visées par l'article 31, tout stockage sur la propriété du vendeur au-delà du délai d'exploitation doit être autorisé par le Chef de cantonnement, qui en fixe les conditions, contre paiement d'une indemnité de stockage. Le montant de cette indemnité est fixé à 0,75 € par m³ et par mois, les trois premiers mois étant gratuits. Le volume à prendre en considération est celui qui est encore stocké sur la propriété du vendeur au moment où l'indemnité devient exigible.

2.4 Bois chablis et scolytés dans les coupes en exploitation (art.24)

S'ils sont remis à l'adjudicataire, les chablis et bois scolytés sont facturés comme suit :

- 90 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis déracinés résineux ou feuillus, encore verts
- 75 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les résineux scolytés verts
- 50 % du prix d'un bois sain de même essence, de même catégorie et de même qualité pour les chablis et scolytés secs ou cassés.

2.5 Documents joints.

Tous les formulaires relatifs à la présente vente sont joints en annexe. Leur usage est obligatoire pour éviter des confusions avec les années précédentes.

Article 3 : Conditions d'exploitation.

=====

Sans préjudice des autres dispositions mentionnées au cahier des charges générales, sont notamment d'application les conditions d'exploitation suivantes :

3.1 Tous les arbres délivrés doivent être abattus à ras de terre et enlevés (art. 35 et 36).

3.2 Toutes les précautions utiles pour éviter d'endommager les recrûs, les plantations et les arbres réservés doivent être prises. Il est interdit de déposer des bois, grumes ou stères contre les arbres non délivrés et dans les parties régénérées (art.38§1).

3.3 Toute façon d'exploiter qui occasionne des dégâts doit être immédiatement et spontanément arrêtée même sans intervention de l'Agent des forêts responsable du triage (art.43).

3.4 Les dégâts occasionnés donnent lieu au paiement de dommages-intérêts ou à réparation suivant le cas. Ils sont estimés par le Service forestier et réclamés par le propriétaire (art.44).

3.5 Les acheteurs doivent abattre et exploiter les coupes de manière à laisser constamment les chemins libres d'accès aux véhicules (art.39§1).

Le traînage des arbres sur les chemins consolidés, empierrés ou asphaltés est formellement interdit (art.39§2).

3.6 Le débusquage/débardage au cheval peut être imposé comme mode d'exploitation (art.42).

3.7 La circulation d'engins peut être interdite dans les zones de source et de captage. Ces zones sont délimitées sur place et précisées dans le procès-verbal d'état des lieux avant exploitation (art.42).

3.8 Les délais d'exploitation sont :

3.8.1 Coupes ordinaires et/ou extraordinaires, y compris les coupes définitives :

Abattage et vidange : 31/03/2024 (y compris ravèlement des souches).

3.8.2 Chablis feuillus : **abattage et vidange : 30/06/2023**

3.8.3 Chablis résineux : **abattage et vidange : 31/03/2023**

Article 4 : Conditions particulières

=====

Les conditions particulières propres à chacun des lots sont reprises au catalogue, sous la description du lot.

Article 5 : Itinéraires balisés

=====

Certains sentiers, chemins et routes ont été balisés comme itinéraires de promenade pédestre, VTT ou à ski. Les balises et panneaux sont fixés soit sur des poteaux indépendants, soit sur des arbres. L'attention des adjudicataires est attirée sur les précautions à prendre lors de l'abattage et du débardage pour que cette signalisation reste visible et que les itinéraires restent praticables aux promeneurs en tout temps. Si pour une raison quelconque liée à l'exploitation du lot, une balise ou un panneau lié au balisage devait être déplacé ou remis en place, cette opération sera effectuée sans aucun délai par l'adjudicataire, en accord avec le service forestier.

Article 6 : Propreté - Certification PEFC – Natura 2000

=====

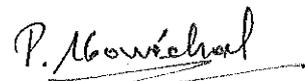
Il est rappelé qu'il est interdit d'abandonner des **déchets** en forêt (emballages divers, pièces de machines, huiles, carburants etc...) et que le respect des consignes de sécurité du travail en forêt, y compris les contraintes du RGPT (Règlement général pour la protection du travail), sont applicables à toute personne travaillant à l'exploitation des lots.

La forêt communale/domaniale est certifiée PEFC. Cela signifie que le propriétaire s'engage à pratiquer une gestion durable et respectueuse de l'écosystème forestier. Afin de conserver cette certification, le propriétaire et le DNF sont tenus de faire respecter les règles d'exploitation prévues par le Code forestier et le Cahier des Charges.

Certains compartiments sont classés **Natura 2000**. Cela signifie qu'ils contiennent des espèces ou des habitats sensibles et hautement protégés. Nous vous demandons d'y redoubler de précautions afin de ne pas les détériorer.

Approuvé le 6 juillet 2022

Pour le Directeur absent



P. MARECHAL, Directeur a.i.

Lot 10 à 16 : Forêt domaniale Indivise d'Herbeumont

Lot 20 et 21 : Forêt domaniale de Huqueny

Lot 30 : Forêt de la Fabrique d'église d'Herbeumont

Lots 40 à 50 : Forêt communale d'Herbeumont

SOUMISSIONS à adresser au:

**Département de la Nature et des Forêts
Direction de Neufchâteau
Chaussée d'Arlon 50/1
6840 NEUFCHATEAU**

OU

**Administration communale de
Herbeumont
Le Vivy 13
6887 Herbeumont**

Pour la vente du jeudi 1^{er} septembre 2022 à 10h00

Elles devront parvenir le 31 août 2022 à 16h au plus tard ou être remises en mains propres au Président de la vente

Pour la revente du lundi 19 septembre 2022 à 10h00

Elles devront parvenir le 16 septembre 2021 à 16h au plus tard ou être remises en mains propres au Président de la vente

INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

74,4086 Ha; 509 bois; cube moyen : 1188 dm³; circ moyenne : 130 cm; 605 m³ grumes; 469 m³ houppiers
Comp/Pa : 91/1, 92/1

Lieu(x) - dit(s)

TAILLE SAULES EST - cpe 9, TAILLE SAULES OUEST - cpe 9

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 10		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAMPIGNON NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	3	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	28	5,178 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	33	8,085 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	41	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	48	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	46	68 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	36	-	1	-	-	-
115	36,5	-	-	29	41 m ³	-	0,531 m ³	-	-
125	40,0	-	-	23	-	-	-	-	-
135	43,0	1	-	15	-	-	-	-	-
145	46,0	-	1,175 m ³	17	57 m ³	2	2,368 m ³	-	-
155	49,5	1	-	25	-	1	-	-	-
165	52,5	-	-	21	-	2	-	-	-
175	55,5	1	2,807 m ³	18	106 m ³	1	7,058 m ³	-	-
185	59,0	-	-	26	-	1	-	-	-
195	62,0	-	-	17	96 m ³	-	1,844 m ³	-	-
205	65,0	-	-	19	-	7	-	-	-
215	68,5	-	-	13	-	2	-	-	-
225	71,5	-	-	11	-	2	-	-	-
235	75,0	-	-	6	-	2	-	-	-
245	78,0	-	-	6	160 m ³	1	37 m ³	-	-
255	81,0	-	-	2	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	-	7,714 m ³	1	4,165 m ³	-	-
Totaux Gr.		3	3,982 m ³	483	549 m ³	23	53 m ³	-	-
Houp./tail.			2 m ³		444 m ³		23 m ³		-

943/2022/1111/A/10 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 91/1:2021/205, 92/1:2021/208, 92/1:2021/209, 92/1:2022/1283, 91/1:2021/204, 92/1:2021/207, 91/1:2022/1281, 91/1:2021/206, 91/1:2022/1282, 92/1:2022/1284

Remarques éventuelles pour le lot 10

- * Mesure au mètre-ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.
- * Pour des raisons culturales (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2k) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.
- * Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation : 31 mars 2024.
- * Hêtres champignons = 4 flaches.
- * Présence de semis naturels : respect impératif de l'Art. 38, §1er du cahier des charges.
- * Présence de cloisonnements d'exploitation.

INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

99,1273 Ha; 17 bois; cube moyen : 2122 dm³; circ moyenne : 193 cm; 36 m³ grumes; 15 m³ houppiers

Comp/Pa : 13/1, 52/1, 122/1

Lieu(x) - dit(s)

PRIGEAYS PAVILLON - cpe 5, TETE MABOURIQUE GAGNAGE - cpe 1, MELEZES - cpe 12

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 11		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		HETRE		CHABLIS		CHAMPIGNON		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-	
135	43,0	3		-		-		-	
145	46,0	-	4,140 m ³	-	-	-	-	-	-
155	49,5	-		-		-		-	
165	52,5	1		-		-		-	
175	55,5	1	3,128 m ³	-	-	-	-	-	-
185	59,0	2		-		-		-	
195	62,0	1	4,970 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	3		-		-		-	
215	68,5	1		-		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	2	16 m ³	-	-	-	-	-	-
255	81,0	1		-		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	1	7,932 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		17	36 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			15 m ³		-		-		-

943/2022/1111/A/11 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 13/1:2022/930, 122/1:2022/931, 52/1:2022/929

Remarques éventuelles pour le lot 11

* Mesure au ruban. Cubage : décroissance et hauteur recoupe.

* Un plan de localisation des bois est disponible sur simple demande auprès du garde du triage.

INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

51,1623 Ha; 1311 bois; cube moyen : 778 dm³; circ moyenne : 99 cm; 1020 m³ grumes; 694 m³ houppiers

Comp/Pa : 103/1, 104/1

Lieu(x) - dit(s)

LES ECURES PLATEAU - cpe 10, LES ECURES VERSANT - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 12		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAMPIGNON NORMAL		CHARME AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	37	1,961 m³	-	-	3	0,150 m³
45	14,5	-	-	150	-	-	-	10	-
55	17,5	7	0,896 m³	147	41 m³	-	-	8	2,440 m³
65	20,5	4	0,816 m³	90	22 m³	-	-	6	1,560 m³
75	24,0	5	-	94	-	-	-	2	-
85	27,0	3	-	89	-	-	-	3	-
95	30,0	9	7,497 m³	94	138 m³	-	-	1	3,140 m³
105	33,5	4	-	64	-	-	-	-	-
115	36,5	-	2,124 m³	71	103 m³	-	-	1	0,870 m³
125	40,0	3	-	66	-	-	-	-	-
135	43,0	2	-	79	-	-	-	-	-
145	46,0	1	5,254 m³	36	209 m³	1	1,684 m³	-	-
155	49,5	3	-	45	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	34	-	1	-	-	-
175	55,5	-	4,647 m³	34	202 m³	-	1,615 m³	-	-
185	59,0	1	-	31	-	1	-	-	-
195	62,0	-	2,531 m³	14	111 m³	-	1,444 m³	-	-
205	65,0	-	-	17	-	3	-	-	-
215	68,5	1	-	10	-	-	-	-	-
225	71,5	-	-	2	-	-	-	-	-
235	75,0	-	-	6	-	-	-	-	-
245	78,0	-	2,742 m³	3	116 m³	2	17 m³	-	-
255	81,0	-	-	1	-	-	-	-	-
265	84,5	-	-	-	-	-	-	-	-
275	87,5	-	-	1	-	-	-	-	-
285	90,5	-	-	1	16 m³	-	-	-	-
Totaux Gr.		43	27 m³	1 216	960 m³	8	22 m³	34	8,160 m³
Houp./tail.			9 m³		677 m³		8 m³		-

943/2022/1111/A/12 Tri 008

LOT 12		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	3	0,540 m³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	1	0,260 m³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	2	-	-	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3	2,780 m³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	1	0,750 m³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		10	4,330 m³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/1111/A/12 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 103/1:2022/269, 103/1:2022/268, 103/1:2022/267, 103/1:2022/270, 104/1:2022/272, 104/1:2022/273, 104/1:2022/271, 104/1:2022/274

Remarques éventuelles pour le lot 12

- * Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.
- * Pour des raisons sylvicoles, délai impératif d'exploitation: 31 mars 2024.
- * Hêtres champignons = 4 flaches.
- * Présence de semis naturels: respect impératif de l'Art.38 §1er du cahier des charges.

INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

23,6543 Ha; 225 bois; cube moyen : 233 dm³; circ moyenne : 57 cm; 53 m³ grumes; 14 m³ houppiers

Comp/Pa : 104/1

Lieu(x) - dit(s)

LES ECURES VERSANT - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 13		Espèce		Coupe		Qualité		Type	
		HETRE		AMELIORATION		CHAUFFAGE		NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	16		-		-		-	
35	11,0	41	2,605 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	46		-		-		-	
55	17,5	34	11 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	26	6,370 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	22		-		-		-	
85	27,0	14		-		-		-	
95	30,0	15	24 m ³	-	-	-	-	-	-
105	33,5	7		-		-		-	
115	36,5	3	7,649 m ³	-	-	-	-	-	-
125	40,0	1	0,906 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		225	53 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			14 m ³	-	-	-	-	-	-

943/2022/1111/A/13 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 104/1:2022/261

Remarques éventuelles pour le lot 13

- * Mesure au compas. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.
- * Le lot ne comprend que des bois griffés (X). Les bois avec flache font partie d'un autre lot.
- * Pour des raisons sylvicoles (jeune peuplement), délai impératif d'exploitation: 31 mars 2024.
- * Pour des raisons culturales, l'exploitation mécanisée est interdite du 15/04 au 15/07.

LOT 14

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT FDI

INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

23,6543 Ha; 529 bois; cube moyen : 133 dm³; circ moyenne : 45 cm; 70 m³ grumes; 10 m³ houppiers

Comp/Pa : 104/1

Lieu(x) - dit(s)

LES ECURES VERSANT - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 14		HETRE							
Espèce	Coupe	AMELIORATION							
Qualité	Type	CHAUFFAGE							
		NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	93		-		-		-	
35	11,0	154	11 m ³	-		-		-	
45	14,5	116		-		-		-	
55	17,5	70	24 m ³	-		-		-	
65	20,5	40	9,800 m ³	-		-		-	
75	24,0	34		-		-		-	
85	27,0	14		-		-		-	
95	30,0	2	21 m ³	-		-		-	
105	33,5	3		-		-		-	
115	36,5	3	5,043 m ³	-		-		-	
Totaux Gr.		529	71 m ³	-		-		-	
Houp./tail.			10 m ³	-		-		-	

943/2022/1111/A/14 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 104/1:2022/263, 104/1:2022/262

Remarques éventuelles pour le lot 14

- * Mesure au compas. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.
- * Le lot ne comprend que des bois griffés (X). Les bois avec flache font partie d'un autre lot.
- * Pour des raisons sylvicoles (jeune peuplement), délai impératif d'exploitation: 31 mars 2024.
- * Pour des raisons culturales, l'exploitation mécanisée est interdite du 15/04 au 15/07.

INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

3,0273 Ha; 370 bois; cube moyen : 166 dm³; circ moyenne : 50 cm; 62 m³ grumes

Comp/Pa : 45/12, 45/31

Lieu(x) - dit(s)

SABOTERIE VERS ANTROGNE - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 15		EPICEA		DOUGLAS		MELEZE DU JAPON			
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION		AMELIORATION			
Coupe		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Qualité		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Type		NORMAL		NORMAL		NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	17		2		-		-	
35	11,0	65	3,745 m ³	12	0,784 m ³	6	0,396 m ³	-	-
45	14,5	70		14		23		-	
55	17,5	39	15 m ³	11	3,825 m ³	28	8,419 m ³	-	-
65	20,5	6	1,680 m ³	8	2,296 m ³	25	7,050 m ³	-	-
75	24,0	-		2		32		-	
85	27,0	-	-	1	1,313 m ³	8	16 m ³	-	-
95	30,0	-	-	-	-	1	0,607 m ³	-	-
Totaux Gr.		197	20 m ³	50	8,218 m ³	123	32 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/1111/A/15 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 45/12:2021/1458, 45/31:2021/1460, 45/12:2021/1459

Remarques éventuelles pour le lot 15

* Mesures au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles (jeunes peuplements), délai impératif d'exploitation : 31 mars 2024.

* Débusquage au cheval obligatoire pour le C/P 45/12 (28 m³).



INFORMATIONS : EMOND Didier, 061/41.60.59, 0477 78 15 87

1,3001 Ha; 151 bois; cube moyen : 3631 dm³; circ moyenne : 178 cm; 548 m³ grumes

Comp/Pa : 14/11, 45/11

Lieu(x) - dit(s)

SABOTERIE SUD-EST - cpe 1, SABOTERIE VERS ANTROGNE - cpe 4

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 16		EPICEA DEFINITIVE NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL									
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
125	40,0	1		-		-		-		-		-	
135	43,0	7		-		-		-		-		-	
145	46,0	9	38 m ³	-		-		-		-		-	
155	49,5	18		4		-		-		-		-	
165	52,5	18		1		-		-		-		-	
175	55,5	21	178 m ³	3	23 m ³	-		-		-		-	
185	59,0	18		5		-		-		-		-	
195	62,0	18	149 m ³	3	31 m ³	-		-		-		-	
205	65,0	9		4		-		-		-		-	
215	68,5	1		2		-		-		-		-	
225	71,5	3		2		-		-		-		-	
235	75,0	2	79 m ³	2	51 m ³	-		-		-		-	
Totaux Gr.		125	444 m ³	26	105 m ³	-		-		-		-	
Houp./tail.			-		-	-		-		-		-	

943/2022/1111/A/16 Tri 008

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 14/11:2021/1455, 45/11:2021/1456, 14/11:2021/1454, 45/11:2021/1457

Remarques éventuelles pour le lot 16

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

INFORMATIONS : MAQUET William, 061/27.94.56, 0477 78 15 91

10,4932 Ha; 153 bois; cube moyen : 732 dm³; circ moyenne : 85 cm; 112 m³ grumes; 102 m³ houppiers

Comp/Pa : 101/1

Lieu(x) - dit(s)

PRE DE FOIE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 20		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION SCOLYTE (FE) NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	-		29		-		-	
35	11,0	-	-	27	1,826 m ³	-	-	-	-
45	14,5	-		23		-		-	
55	17,5	-	-	10	3,235 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	3	0,534 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-		4		-		-	
85	27,0	-		8		-		-	
95	30,0	-	-	6	6,478 m ³	1	0,435 m ³	-	-
105	33,5	-		1		-		-	
115	36,5	-	-	2	1,805 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1		-		1		-	
135	43,0	-		1		-		-	
145	46,0	5	6,894 m ³	1	2,011 m ³	-	0,659 m ³	-	-
155	49,5	1		2		-		-	
165	52,5	1		2		-		-	
175	55,5	-	2,762 m ³	2	8,844 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1		1		-		-	
195	62,0	-	2,206 m ³	3	8,609 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-		2		-		-	
215	68,5	1		1		-		-	
225	71,5	-		5		-		-	
235	75,0	-		1		-		-	
245	78,0	-	3,418 m ³	-	27 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		5		-		-	
265	84,5	-		-		-		-	
275	87,5	-		1		-		-	
285	90,5	-		-		-		-	
295	94,0	-	-	1	35 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		10	15 m ³	141	95 m ³	2	1,094 m ³	-	-
Houp./tail.			8 m ³		94 m ³		-		-

943/2022/1121/A/20 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 101/1:2022/515, 101/1:2022/517, 101/1:2022/514

Remarques éventuelles pour le lot 20

*Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.

*Pour des raisons culturales (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2K) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100 cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.

* Hêtre scolyté = 4 flaches.

INFORMATIONS : MAQUET William, 061/27.94.56, 0477 78 15 91
 17,7424 Ha; 1074 bois; cube moyen : 673 dm³; circ moyenne : 74 cm; 723 m3 grumes
 Comp/Pa : 41/11, 41/12, 41/22, 41/51, 101/1, 101/11, 101/13, 101/14

Lieu(x) - dit(s)

LOGETTE, PRE DE FOIE

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 21		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		SITKA AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	51		-		1		2	
35	11,0	118	11 m ³	2	0,180 m ³	5	0,389 m ³	3	0,261 m ³
45	14,5	121		1		10		9	
55	17,5	122	51 m ³	-	0,169 m ³	24	6,910 m ³	8	3,243 m ³
65	20,5	90	35 m ³	-	-	12	4,029 m ³	5	1,760 m ³
75	24,0	80		1		15		3	
85	27,0	84	102 m ³	1	1,201 m ³	7	11 m ³	6	5,262 m ³
95	30,0	72		6		8		5	
105	33,5	56		1		3		1	
115	36,5	49	191 m ³	1	7,456 m ³	2	11 m ³	-	5,011 m ³
125	40,0	24		1		2		2	
135	43,0	13		-		-		-	
145	46,0	12	88 m ³	-	1,503 m ³	-	2,744 m ³	-	2,834 m ³
155	49,5	4		-		2		-	
165	52,5	4		-		1		-	
175	55,5	2	27 m ³	-	-	1	10 m ³	-	-
185	59,0	1		-		-		-	
195	62,0	2	11 m ³	-	-	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	3		-		1		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	2		-		-		-	
245	78,0	1	31 m ³	-	-	-	4,810 m ³	-	-
255	81,0	3		-		-		-	
265	84,5	2		-		-		-	
275	87,5	1		-		-		-	
285	90,5	1		-		-		-	
295	94,0	1		-		-		-	
305	97,0	-		-		-		-	
315	100,5	-		-		-		-	
325	103,5	-		-		-		-	
335	106,5	2	95 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		922	642 m ³	14	11 m ³	94	51 m ³	44	18 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/1121/A/21 Tri 004

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 41/12:2021/1332, 41/22:2021/1337, 41/11:2021/1331, 41/22:2021/1335, 101/14:2021/1350, 101/11:2021/1340, 101/1:2022/512, 41/22:2021/1336, 101/11:2021/1339, 101/11:2022/1, 41/12:2021/1334, 41/11:2021/1329, 41/11:2021/1330, 41/12:2021/1333, 41/51:2021/1338, 101/13:2021/1346, 101/11:2022/2

Remarques éventuelles pour le lot 21

- * Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante.
- * Pour des raisons sylvicoles (jeunes peuplements), délai impératif d'exploitation 31/03/2024.
- * Pour des raisons sylvicoles et environnementales (dégâts à la futaie), exploitation mécanisée interdite du 15/04 au 15/07.

INFORMATIONS : NICOLAS Jean-Paul, '-', 0477 78 15 95

0,7889 Ha; 271 bois; cube moyen : 274 dm³; circ moyenne : 57 cm; 74 m³ grumes

Comp/Pa : 82/11, 84/12

Lieu(x) - dit(s)

BOULT - cpe 8, BOULOIS - cpe 8

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 30		EPICEA		DOUGLAS					
Espèce		AMELIORATION		AMELIORATION					
Coupe		NORMAL		NORMAL					
Qualité		NORMAL		NORMAL					
Type		NORMAL		NORMAL					
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	27	1,998 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	72		1		-		-	
55	17,5	67	26 m ³	1	0,367 m ³	-	-	-	-
65	20,5	48	16 m ³	2	0,664 m ³	-	-	-	-
75	24,0	34		2		-		-	
85	27,0	11	23 m ³	-	0,914 m ³	-	-	-	-
95	30,0	3		-		-		-	
105	33,5	2	4,245 m ³	1	0,947 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		264	71 m ³	7	2,892 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/5161/A/30 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 82/11:2022/200, 82/11:2022/201, 82/11:2022/202, 82/11:2022/203, 84/12:2022/204

Remarques éventuelles pour le lot 30

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Débusquage au cheval obligatoire pour l'ensemble du lot.

INFORMATIONS : NICOLAS Jean-Paul, '-', 0477 78 15 95

2,9968 Ha; 221 bois; cube moyen : 857 dm³; circ moyenne : 88 cm; 189 m³ grumes

Comp/Pa : 202/21

Lieu(x) - dit(s)

ENTRE LES VOYES - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 40		DOUGLAS AMELIORATION		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Circ.	Diam.								
35	11,0	1	0,095 m ³	-	-	-	-	-	-
45	14,5	1		-		-		-	
55	17,5	14	4,240 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	25	11 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	42		-		-		-	
85	27,0	42	56 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	34		7		-		-	
105	33,5	28		1		-		-	
115	36,5	12	83 m ³	-	7,529 m ³	-	-	-	-
125	40,0	5		1		-		-	
135	43,0	4		-		-		-	
145	46,0	-	17 m ³	4	11 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		208	171 m ³	13	19 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/40 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 202/21:2022/1491, 202/21:2022/1490

Remarques éventuelles pour le lot 40

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

INFORMATIONS : NICOLAS Jean-Paul, '., 0477 78 15 95

37,2458 Ha; 6351 bois; cube moyen : 332 dm³; circ moyenne : 63 cm; 2108 m3 grumes

Comp/Pa : 11/11, 11/15, 15/12, 15/13, 202/51

Lieu(x) - dit(s)

LES BOULETTES - cpe 1, ENTRE LES BOIS - cpe 1, ENTRE LES VOYES - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 41		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	88		-		14		-	
35	11,0	362	29 m ³	-	-	73	5,201 m ³	-	-
45	14,5	810		-		233		1	
55	17,5	1 075	364 m ³	-	-	387	112 m ³	5	0,988 m ³
65	20,5	938	313 m ³	1	0,318 m ³	418	130 m ³	4	1,196 m ³
75	24,0	495		-		399		9	
85	27,0	206	347 m ³	-	-	301	340 m ³	4	6,309 m ³
95	30,0	56		-		213		2	
105	33,5	31		-		119		1	
115	36,5	15	87 m ³	-	-	48	310 m ³	-	2,435 m ³
125	40,0	3		-		26		-	
135	43,0	1		-		7		-	
145	46,0	-	5,438 m ³	-	-	2	48 m ³	-	-
155	49,5	3	6,011 m ³	-	-	1	2,070 m ³	-	-
Totaux Gr.		4 083	1 151 m ³	1	0,318 m ³	2 241	947 m ³	26	11 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/41 Tri 009

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 15/13:2021/1378, 15/12:2021/1381, 15/13:2021/1373, 202/51:2021/1386, 11/11:2021/1374, 202/51:2021/1387, 15/13:2021/1376, 15/13:2021/1377, 202/51:2021/1385, 15/13:2021/1372, 11/11:2021/1375, 11/15:2021/1379, 11/15:2021/1380, 202/51:2021/1384

Remarques éventuelles pour le lot 41

Mesure au compas électronique. Cubage à la hauteur dominante.

LOT 42

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : JACQUES Marie-France, 061/27.97.21, 0477 78 15 88

22,1513 Ha; 266 bois; cube moyen : 1137 dm³; circ moyenne : 126 cm; 302 m³ grumes; 238 m³ houppiers

Comp/Pa : 109/1

Lieu(x) - dit(s)

CHASSELAN CENTRE - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 42		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		HETRE AMELIORATION CHAMPIGNON NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
45	14,5	-	-	4	-	-	-	-	-
55	17,5	-	-	10	2,148 m ³	-	-	-	-
65	20,5	-	-	16	3,920 m ³	-	-	-	-
75	24,0	-	-	13	-	-	-	-	-
85	27,0	-	-	18	-	-	-	-	-
95	30,0	-	-	36	30 m ³	-	-	-	-
105	33,5	-	-	19	-	-	-	-	-
115	36,5	-	-	28	32 m ³	-	-	-	-
125	40,0	1	-	18	-	-	-	-	-
135	43,0	-	-	19	-	-	-	-	-
145	46,0	3	4,158 m ³	15	59 m ³	-	-	-	-
155	49,5	1	-	6	-	-	-	-	-
165	52,5	-	-	8	-	-	-	-	-
175	55,5	1	2,985 m ³	9	40 m ³	-	-	-	-
185	59,0	-	-	5	-	-	-	-	-
195	62,0	2	5,274 m ³	7	30 m ³	-	-	-	-
205	65,0	-	-	7	-	-	-	-	-
215	68,5	-	-	3	-	1	-	-	-
225	71,5	-	-	5	-	-	-	-	-
235	75,0	1	-	4	-	-	-	-	-
245	78,0	-	3,829 m ³	3	72 m ³	-	3,205 m ³	-	-
255	81,0	-	-	3	14 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		9	16 m ³	256	283 m ³	1	3,205 m ³	-	-
Houp./tail.			9 m ³		228 m ³		1 m ³		-

943/2022/3227/A/42 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 109/1:2022/264, 109/1:2022/266, 109/1:2022/265

Remarques éventuelles pour le lot 42

* Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.

* Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2K) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.

* Pour des raisons sylvicoles (semis naturels), délai impératif d'exploitation : 31 mars 2024

* Présence de semis naturels, respect impératif de l'Art. 38, §1er du cahier des charges.

* Hêtre champignon = 4 flaches.

* Visite possible avec l'AF Stéphane MICHAUX : 0477/78.15.92

INFORMATIONS : JACQUES Marie-France, 061/27.97.21, 0477 78 15 88
 6,6166 Ha; 1302 bois; cube moyen : 194 dm³; circ moyenne : 52 cm; 253 m³ grumes
 Comp/Pa : 41/12, 42/13

Lieu(x) - dit(s)

TROU BREDA NORD - cpe 4, TROU BREDA SUD - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 43		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	11		-		11		-	
35	11,0	145	8,643 m ³	1	0,055 m ³	78	5,118 m ³	1	0,062 m ³
45	14,5	318		3		74		2	
55	17,5	263	91 m ³	9	2,036 m ³	57	21 m ³	3	0,815 m ³
65	20,5	148	44 m ³	6	1,680 m ³	30	8,906 m ³	-	-
75	24,0	57		4		18		-	
85	27,0	22	35 m ³	4	3,576 m ³	9	12 m ³	2	1,042 m ³
95	30,0	8		5		5		-	
105	33,5	4		2		1		-	
115	36,5	-	8,756 m ³	-	4,780 m ³	-	4,382 m ³	1	1,002 m ³
Totaux Gr.		976	187 m ³	34	12 m ³	283	51 m ³	9	2,921 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/43 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 42/13:2022/1296, 42/13:2022/1300, 42/13:2022/1368, 42/13:2022/1370, 42/13:2022/1374, 42/13:2022/1289, 42/13:2022/1294, 41/12:2022/1360, 42/13:2022/1371, 42/13:2022/1377, 42/13:2022/1295, 41/12:2022/1359, 42/13:2022/1375, 42/13:2022/1290, 41/12:2022/1358, 42/13:2022/1376, 42/13:2022/1298, 42/13:2022/1299, 42/13:2022/1369, 42/13:2022/1291, 42/13:2022/1292, 42/13:2022/1293, 42/13:2022/1297, 42/13:2022/1372, 42/13:2022/1373

Remarques éventuelles pour le lot 43

- * Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.
- * Débusquage au cheval obligatoire.
- * Pour des raisons sylvicoles (jeunes peuplements), délai impératif d'exploitation : 31 mars 2024.
- * Visite possible avec l'AF Stéphane MICHAUX : 0477/78.15.92

LOT 44

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : JACQUES Marie-France, 061/27.97.21, 0477 78 15 88

10,2425 Ha; 1337 bois; cube moyen : 367 dm³; circ moyenne : 63 cm; 490 m3 grumes

Comp/Pa : 42/11, 42/17, 42/21

Lieu(x) - dit(s)

TROU BREDA NORD - cpe 4

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 44		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	1		-		3		-	
35	11,0	60	4,462 m ³	-	-	35	2,564 m ³	-	-
45	14,5	189		3		78		2	
55	17,5	210	77 m ³	6	1,717 m ³	79	29 m ³	3	0,872 m ³
65	20,5	171	60 m ³	17	5,436 m ³	71	24 m ³	1	0,302 m ³
75	24,0	98		14		62		2	
85	27,0	52	80 m ³	7	10 m ³	43	55 m ³	3	2,587 m ³
95	30,0	23		5		19		1	
105	33,5	6		3		25		3	
115	36,5	-	24 m ³	4	11 m ³	17	61 m ³	2	5,786 m ³
125	40,0	-		1		8		-	
135	43,0	-		-		4		-	
145	46,0	-	-	-	1,236 m ³	3	26 m ³	-	-
155	49,5	-		-		-		2	
165	52,5	-	-	-	-	1	2,923 m ³	-	4,860 m ³
Totaux Gr.		810	245 m ³	60	29 m ³	448	200 m ³	19	14 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/44 Tri.007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 42/11:2022/1364, 42/11:2022/1362, 42/11:2022/1367, 42/11:2022/1361, 42/11:2021/1447,
 42/11:2021/1448, 42/11:2021/1449, 42/11:2022/1363, 42/17:2022/1301, 42/11:2022/1365, 42/21:2022/1380, 42/17:2022/1302,
 42/11:2022/1366, 42/17:2022/1378, 42/11:2021/1450, 42/21:2022/1303, 42/21:2022/1304, 42/17:2022/1379

Remarques éventuelles pour le lot 44

- * Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.
- * Débusquage au cheval obligatoire pour le C/P 42/11 (207 m3).
- * Visite possible avec l'AF Stéphane MICHAUX : 0477/78.15.92

INFORMATIONS : JACQUES Marie-France, 061/27.97.21, 0477 78 15 88
 1,9196 Ha; 432 bois; cube moyen : 164 dm³; circ moyenne : 48 cm; 71 m³ grumes
 Comp/Pa : 43/11, 103/11

Lieu(x) - dit(s)

DEVANT LA BANNETE - cpe 4, CORLOMONT - cpe 10

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 45		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
25	8,0	20		-		3		-	
35	11,0	94	5,908 m ³	1	0,055 m ³	19	1,257 m ³	-	-
45	14,5	83		6		41		-	
55	17,5	49	20 m ³	1	0,880 m ³	29	11 m ³	-	-
65	20,5	26	7,702 m ³	3	0,840 m ³	20	5,880 m ³	-	-
75	24,0	9		-		11		-	
85	27,0	5	6,363 m ³	1	0,505 m ³	3	6,071 m ³	1	0,495 m ³
95	30,0	-	-	3	1,901 m ³	2	1,362 m ³	-	-
Totaux Gr.		286	40 m ³	15	4,181 m ³	128	26 m ³	1	0,495 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/45 Tri 007

LOT 45		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
65	20,5	1	0,317 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1	0,427 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		2	0,744 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/45 Tri 007

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 43/11:2022/1306, 103/11:2022/1312, 103/11:2022/1315, 43/11:2022/1391, 43/11:2022/1389, 103/11:2022/1313, 43/11:2022/1390, 103/11:2022/1314, 43/11:2022/1305, 43/11:2022/1307

Remarques éventuelles pour le lot 45

- * Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.
- * Lot situé sur les triages des AF Stéphane MICHAUX : 0477/78.15.92 et Marie-France JACQUES : 0477/78.15.88
- * Débusquage au cheval obligatoire.
- * Pour des raisons sylvicoles (jeune peuplement), délai impératif d'exploitation : 31 mars 2024.

LOT 46

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : MICHAUX Stéphane, 061/27.97.21, 0477 78 15 925,1344 Ha; 160 bois; cube moyen : 711 dm³; circ moyenne : 107 cm; 114 m³ grumes; 53 m³ houppiers

Comp/Pa : 104/1

Lieu(x) - dit(s)

HAUTE WANCHIE EST - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 46		CHENE AMELIORATION NORMAL NORMAL		CHENE AMELIORATION SEC NORMAL		HETRE AMELIORATION NORMAL NORMAL		BOULEAU AMELIORATION NORMAL NORMAL	
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
35	11,0	-	-	-	-	1	0,053 m ³	-	-
45	14,5	-	-	-	-	2	-	-	-
55	17,5	-	-	-	-	5	0,824 m ³	1	0,109 m ³
65	20,5	-	-	-	-	5	0,910 m ³	1	0,182 m ³
75	24,0	3	-	-	-	11	-	7	-
85	27,0	5	-	-	-	10	-	4	-
95	30,0	6	4,951 m ³	-	-	11	13 m ³	5	6,093 m ³
105	33,5	1	-	-	-	6	-	3	-
115	36,5	5	3,979 m ³	2	1,364 m ³	5	7,674 m ³	6	6,309 m ³
125	40,0	5	-	1	-	3	-	5	-
135	43,0	6	-	-	-	6	-	3	-
145	46,0	4	16 m ³	-	0,673 m ³	4	16 m ³	-	8,560 m ³
155	49,5	3	-	-	-	5	-	-	-
165	52,5	2	-	-	-	2	-	-	-
175	55,5	-	7,340 m ³	-	-	3	15 m ³	1	2,265 m ³
185	59,0	1	2,206 m ³	-	-	1	1,229 m ³	-	-
Totaux Gr.		41	34 m ³	3	2,037 m ³	80	55 m ³	36	24 m ³
Houp./tail.			14 m ³		-		35 m ³		4 m ³

943/2022/3227/A/46 Tri.006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 104/1:2021/1461, 104/1:2021/1462, 104/1:2021/1464, 104/1:2021/1463

Remarques éventuelles pour le lot 46

* Mesure au mètre ruban. Cubage : hauteur recoupe et décroissance.

* Pour des raisons culturelles (dégâts à la futaie), environnementales (CM biodiversité et N2K) et paysagères, l'abattage des bois de plus de 100cm de circonférence est suspendu du 01/04 au 15/08.

INFORMATIONS : MICHAUX Stéphane, 061/27.97.21, 0477 78 15 92
 3,8646 Ha; 160 bois; cube moyen : 2893 dm³; circ moyenne : 151 cm; 431 m3 grumes
 Comp/Pa : 103/21, 107/21

Lieu(x) - dit(s)

CORLOMONT - cpe 10, HOMME MORT - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 47		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL		MELEZE DU JAPON AMELIORATION NORMAL NORMAL			
Circ.	Diam.	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
55	17,5	1	0,295 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	1		-		-		-	
85	27,0	1	1,362 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	2		-		-		-	
105	33,5	1		1		1		-	
115	36,5	11	20 m ³	-	1,131 m ³	3	5,066 m ³	-	-
125	40,0	8		2		-		-	
135	43,0	17		4		3		-	
145	46,0	21	100 m ³	2	16 m ³	1	7,496 m ³	-	-
155	49,5	18		6		2		-	
165	52,5	14		6		-		-	
175	55,5	9	127 m ³	3	45 m ³	-	4,716 m ³	-	-
185	59,0	7		4		-		-	
195	62,0	2	38 m ³	2	24 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		2		-		-	
215	68,5	1		1		-		-	
225	71,5	-		-		-		-	
235	75,0	-		-		-		-	
245	78,0	-	11 m ³	-	15 m ³	-	-	-	-
255	81,0	-		-		-		-	
265	84,5	-	-	2	16 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		115	298 m ³	35	117 m ³	10	17 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/47 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 103/21:2022/1448, 107/21:2022/1454, 107/21:2022/1455, 103/21:2022/1446, 103/21:2022/1447

Remarques éventuelles pour le lot 47

* Mesurage au compas (C/P 103/21) et au mètre ruban (C/P 107/21). Cubage à la hauteur dominante.

LOT 48

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : MICHAUX Stéphane, 061/27.97.21, 0477 78 15 92

1,3482 Ha; 147 bois; cube moyen : 443 dm³; circ moyenne : 71 cm; 65 m3 grumes

Comp/Pa : 105/12, 106/11

Lieu(x) - dit(s)

WIPPIERE - cpe 10, PRES DE LA MASSUE - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 48		EPICEA AMELIORATION		EPICEA AMELIORATION BORDURE					
Espèce	Coupe	Qualité	Type	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Circ.	Diam.								
55	17,5	22	5,405 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	47	17 m ³	1	0,318 m ³	-	-	-	-
75	24,0	44		2		-	-	-	-
85	27,0	20	34 m ³	3	2,614 m ³	-	-	-	-
95	30,0	5		2		-	-	-	-
105	33,5	1	4,925 m ³	-	1,457 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		139	61 m ³	8	4,389 m ³	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/48 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 105/12:2022/257, 106/11:2022/259, 106/11:2022/260, 105/12:2022/258

Remarques éventuelles pour le lot 48

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Pour des raisons sylvicoles (jeunes peuplements), délai impératif d'exploitation : 31 mars 2024.

LOT 49

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : MICHAUX Stéphane, 061/27.97.21, 0477 78 15 92

1,0000 Ha; 331 bois; cube moyen : 1918 dm³; circ moyenne : 134 cm; 635 m³ grumes

Comp/Pa : 72/13

Lieu(x) - dit(s)

BASSE WANCHIE - cpe 7

Estimation : _____	Mise à prix : _____	Adjudicataire : _____
Offre : _____	Approbation : _____	Permis d'exploiter : _____

LOT 49		EPICEA DEFINITIVE NORMAL NORMAL		EPICEA DEFINITIVE BORDURE NORMAL		PIN SYLVESTRE DEFINITIVE NORMAL NORMAL			
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	1	0,295 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	-	-	-	-	-	-	-	-
75	24,0	-	-	-	-	1	-	-	-
85	27,0	5	3,710 m ³	1	0,695 m ³	-	0,456 m ³	-	-
95	30,0	10		-		-		-	
105	33,5	27		-		-		-	
115	36,5	46	104 m ³	3	3,888 m ³	3	3,303 m ³	-	-
125	40,0	42		3		1		-	
135	43,0	64		5		-		-	
145	46,0	35	269 m ³	10	34 m ³	-	1,306 m ³	-	-
155	49,5	25		7		-		-	
165	52,5	16		2		-		-	
175	55,5	6	129 m ³	6	40 m ³	-	-	-	-
185	59,0	1		4		-		-	
195	62,0	1	7,641 m ³	4	29 m ³	-	-	-	-
205	65,0	1		-		-		-	
215	68,5	-	4,449 m ³	1	4,603 m ³	-	-	-	-
Totaux Gr.		280	518 m ³	46	112 m ³	5	5,065 m ³	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/AJ49 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 72/13:2022/1443, 72/13:2022/1445, 72/13:2022/1444

Remarques éventuelles pour le lot 49

* Mesure au compas. Cubage à la hauteur dominante.

* Mise-à-blanc à réaliser sur lits de branches : les lits de branches feront maximum 5 mètres de large et seront espacés de 35 mètres, ils seront disposés selon les indications de l'agent.

LOT 50

Cantonnement NEUFCHATEAU



Propriété HERBEUMONT CNE

INFORMATIONS : MICHAUX Stéphane, 061/27.97.21, 0477 78 15 92

8,3781 Ha; 733 bois; cube moyen : 1179 dm³; circ moyenne : 103 cm; 864 m³ grumes

Comp/Pa : 104/15, 104/21, 104/22, 104/51

Lieu(x) - dit(s)

HAUTE WANCHIE EST - cpe 10

Estimation : _____ Mise à prix : _____ Adjudicataire : _____
 Offre : _____ Approbation : _____ Permis d'exploiter : _____

LOT 50		EPICEA AMELIORATION NORMAL NORMAL		EPICEA AMELIORATION BORDURE NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION NORMAL NORMAL		DOUGLAS AMELIORATION BORDURE NORMAL	
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
45	14,5	1		1		-		-	
55	17,5	1	0,471 m ³	-	0,169 m ³	3	0,822 m ³	-	-
65	20,5	8	3,304 m ³	-	-	11	4,422 m ³	-	-
75	24,0	27		2		50		-	
85	27,0	35	41 m ³	3	3,081 m ³	69	79 m ³	3	2,040 m ³
95	30,0	18		5		106		3	
105	33,5	23		2		110		3	
115	36,5	6	50 m ³	-	6,384 m ³	69	329 m ³	2	8,471 m ³
125	40,0	2		-		60		4	
135	43,0	-		-		41		4	
145	46,0	-	3,206 m ³	-	-	20	233 m ³	2	19 m ³
155	49,5	-		-		8		2	
165	52,5	-		-		11		-	
175	55,5	-	-	-	-	3	66 m ³	1	8,301 m ³
Totaux Gr.		121	98 m ³	13	9,634 m ³	561	712 m ³	24	38 m ³
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/50 Tri 006

LOT 50		PECTINE AMELIORATION NORMAL NORMAL							
Espèce	Coupe	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume	Nombre	Volume
Qualité	Type								
Circ.	Diam.								
55	17,5	1	0,221 m ³	-	-	-	-	-	-
65	20,5	3	0,981 m ³	-	-	-	-	-	-
75	24,0	3		-		-		-	
85	27,0	4	3,999 m ³	-	-	-	-	-	-
95	30,0	3	2,478 m ³	-	-	-	-	-	-
Totaux Gr.		14	7,679 m ³	-	-	-	-	-	-
Houp./tail.			-		-		-		-

943/2022/3227/A/50 Tri 006

Fiches (Comp/Pa:Fiche) : 104/22:2022/1452, 104/15:2022/1316, 104/21:2022/1449, 104/51:2022/1453, 104/22:2022/1451,
 104/15:2022/1317, 104/21:2022/1450

Remarques éventuelles pour le lot 50

* Mesure au compas, cubage à la hauteur dominante (sauf pectinés : hauteur recoupe et défilement).

FORMULAIRES

**SOUSSION : Modèle général
selon l'article 5 du cahier général des charges**

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
<input type="checkbox"/> soit je joins la promesse d'engagement à émettre une caution bancaire visée à l'article 13 du cahier des charges ;	
<input type="checkbox"/> soit je paie immédiatement au comptant , séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement.	
Si j'opte pour le paiement au comptant , je dépose, séance tenante au moyen d'un chèque certifié ou d'une carte bancaire (si le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement), une somme supplémentaire correspondant à 20 % du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 €, à titre de garantie, selon les modalités des articles 19, § 1 ^{er} et 45 du cahier des charges.	

Je déclare avoir une parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et m'y soumettre.

Fait à, le

L'adjudicataire

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission doit renseigner également le nom de la personne physique représentant la société.

**SOUSSION : Modèle pour lot < 35 m3
selon les articles 5 et 19, § 2, du cahier général des charges**

Vente de bois du (date)	
A (lieu)	
Propriétaire	
Je soussigné, nommé ci-après adjudicataire :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL..... GSM.....	
(REPRESENTE PAR))	
Je déclare offrir pour le lot n° de la vente susvisée	
la somme de €,	
soit en toutes lettres : € hors frais et TVA.	
<input type="checkbox"/> Je déclare être assujetti à la TVA sous le n°	
<input type="checkbox"/> Je déclare ne pas être assujetti à la TVA	
Dans ce cas où je serais déclaré adjudicataire :	
✓ je présente comme caution physique :	
NOM PRENOM :	
ADRESSE	
.....	
TEL..... GSM.....	
PROFESSION :	
✓ ET je paie selon les modalités de l'article 19, § 2, du cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> soit immédiatement au comptant, séance tenante, par :	
<input type="checkbox"/> la remise d'un chèque bancaire certifié par une banque belge ou une banque d'un pays limitrophe ;	
<input type="checkbox"/> un moyen de paiement par carte bancaire, pour autant que le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal dispose de ce mode de paiement ;	
<input type="checkbox"/> en numéraire, pour autant que le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal marque son accord ;	
<input type="checkbox"/> soit dans les dix jours calendrier de la vente, par un virement bancaire / numéraire (*) dûment réceptionné par le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal de l'Administration vendeuse.	
(*) : Biffer la mention inutile	

Nous soussignés déclarons avoir parfaite connaissance des conditions du cahier des charges (clauses générales et particulières) et nous y soumettons.

Fait à, le

L'adjudicataire

La caution physique

(signature)

(signature)

Note

UNE soumission par LOT (sauf groupement de lots sur un même parterre de coupe conformément à l'article 5).
Au cas où l'adjudicataire est une société, la soumission renseignera en outre le nom de la personne physique représentant la société.

**PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle A)
selon l'article 15 du cahier général des charges**

En tête de la banque

Vente de bois du <i>(date)</i>	
A <i>(lieu)</i>	
Propriétaire	

Par la présente, l'organisme de cautionnement *(nom et adresse de l'organisme de cautionnement)*

 s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de *(nom et prénom du soumissionnaire)*

 domicilié à *(adresse)*

 à concurrence d'un montant total et maximum de €
 soit *(en toutes lettres)* euros,
 laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur du propriétaire, et ceci, pour autant
 que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente renseignée ci-dessus.

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même cantonnement, et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque avant l'échéance du présent engagement, soit le *(date de la vente + 4 mois)*

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - et en tout cas au plus tard le *(date de la vente + 4 mois)*

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

PROMESSE D'ENGAGEMENT A EMETTRE UNE CAUTION BANCAIRE (Modèle B)
selon l'article 15 du cahier général des charges

En tête de la banque

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
s'engage à se porter caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de € soit (*en toutes lettres*)euros, laquelle somme couvre le montant total de l'achat, y compris les frais et la TVA, en faveur de (*) , propriétaire des bois, et ceci pour autant que le soumissionnaire susvisé soit déclaré adjudicataire lors de la vente des coupes qui se tiendra le (*date*) (**) à (*lieu*) (**)

(*) : à compléter par le Receveur/Receveur régional/Directeur financier communal ou le représentant du propriétaire
(**) : à compléter par le Président de la vente

Il est entendu qu'une partie de la caution à émettre, correspondant à 20% du montant total (prix principal augmenté des frais et de la TVA) et plafonnée à 6.000,00 EUR, sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges jusqu'à la délivrance de la décharge d'exploitation du dernier lot acquis auprès d'un même propriétaire et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

La Banque renoncera à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

La Banque s'engage à émettre cette caution bancaire dans les quinze jours calendrier de la demande qui lui en sera faite, pour autant que cette demande parvienne à la Banque dans un délai de 4 mois maximum à dater de la vente et au plus tard avant l'échéance finale du présent engagement, soit le

- Le présent engagement prendra fin :
- soit par l'émission de la caution précitée, en utilisation partielle ou totale de la présente promesse;
 - soit contre restitution de l'original de la présente promesse;
 - soit contre remise d'une attestation de non-utilisation, établie par le bénéficiaire selon le modèle en annexe;
 - soit à l'issue du délai de 4 mois à dater de la vente telle que précisée dans l'attestation d'utilisation;
 - et en tout cas au plus tard le

Pour être valable, le présent engagement doit être revêtu, en original, des signatures de l'organisme de cautionnement (sous forme électronique ou mécanique)

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

+ Annexe : attestation d'utilisation ou de non-utilisation totale ou partielle de la promesse de caution bancaire.

**ATTESTATION D'UTILISATION OU DE NON UTILISATION TOTALE OU PARTIELLE
DE LA PROMESSE DE CAUTION BANCAIRE
selon l'article 15 du cahier général des charges**

Je soussigné, Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal ou représentant du propriétaire :
.....
déclare par la présente que la promesse de caution bancaire d'un montant total de :
.....euros
délivrée par (*organisme de cautionnement*)
.....
afin de garantir au profit de(*propriétaire*) l'offre de (*soumissionnaire*)
.....
lors de la vente de bois du (*date*)
à (*lieu*)

a été utilisée à concurrence d'un montant de €
soit (*en toutes lettres*) euros
frais et TVA compris

n'a pas été utilisée

Fait à, le

Le Receveur/Receveur régional/ Directeur financier communal

Le représentant du propriétaire

(signature)

(signature)

**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges**

A Monsieur le Receveur des Recettes Domaniales et des Amendes Pénales
Ministère des Finances

Monsieur le Receveur,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de€
(1)
soit (*en toutes lettres*)euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... € le au plus tard
..... € le
..... € le

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

**CAUTION BANCAIRE DEFINITIVE
selon l'article 16 du cahier général des charges**

A Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal

Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal,

Par la présente, l'organisme de cautionnement (*nom et adresse de l'organisme de cautionnement*)
.....
.....
.....
a l'honneur de vous informer qu'il se porte caution solidaire, d'ordre et pour compte de (*nom et prénom du soumissionnaire*)
.....
domicilié à (*adresse*)
.....
.....
à concurrence d'un montant total et maximum de€
(1)
soit (*en toutes lettres*)euros,
laquelle somme garantit le paiement des coupes de bois sur le cantonnement de
.....
dont il a été déclaré adjudicataire pour le prix de €, frais et TVA compris,
lors de la vente qui s'est tenue
le (*date*)
à (*lieu*)

(1) : total des sommes dues par l'adjudicataire à un même propriétaire dans un même cantonnement, en ce compris les frais et la TVA

Il est entendu que le paiement devra s'effectuer selon le calendrier établi comme suit :

..... €	le	au plus tard
..... €	le	
..... €	le	

Tout appel à la caution devra nous parvenir dans les 45 jours suivant chaque échéance, par lettre recommandée à la poste. Passé ce délai, la garantie sera automatiquement réduite à concurrence du montant échu, sauf pour la tranche portant sur la dernière échéance dont la totalité ou une partie sera maintenue conformément aux articles 16 et 45 du cahier des charges, jusqu'à la réception de la décharge d'exploitation telle qu'organisée à l'article 32.

L'article 45 du cahier des charges prévoit également qu'une somme de euros (2) sera maintenue, à titre de caution pour la réparation de dégâts éventuels survenus sur la (les) coupe(s), le paiement des indemnités de prorogation des délais d'exploitation et les frais pour non exploitation, jusqu'à réception de la décharge d'exploitation, prévue à l'article 32 du cahier des charges, de tous les lots dont question et nous notifiée par l'agent forestier du ressort et si nécessaire, jusqu'au paiement de l'indemnité pour prorogation de délai d'exploitation.

(2) 20 % de la somme mentionnée ci-dessus en (1), plafonné à 6.000,00 €

Le soussigné renonce à tout bénéfice de discussion et le cas échéant de division, de même qu'au gage que pourraient constituer les produits acquis.

Veuillez agréer, Monsieur le Receveur régional / Directeur financier communal, nos salutations distinguées.

Fait à, le

L'organisme de cautionnement

(signature)

PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX AVANT EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR))	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constituent le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. Etat des chemins empierrés et annexes	
2. Etat des chemins de terre et coupe-feu	
3. Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)	
4. Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines	
5. Etat des cours d'eau et des berges	
6. Remarques diverses	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat, et avons remis le permis d'exploiter n°.....

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage

(signature)

(signature)

REM : Le cas échéant, le formulaire de demande de dérogation pour le franchissement des cours d'eau, muni de son annexe préalablement complétée par les services compétents, est joint en annexe au présent procès-verbal.

**PROCURATION POUR L'ETABLISSEMENT DE L'ETAT DES LIEUX
AVANT OU APRES EXPLOITATION
selon l'article 29 du cahier général des charges**

Je soussigné, adjudicataire :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

N° DE TVA

En ma qualité de :

administrateur-délégué de l'entreprise

gérant de l'entreprise

entrepreneur indépendant

Je déclare que :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM

me représente valablement pour l'établissement de l'état des lieux des coupes de bois :

avant exploitation

après exploitation

sur tout le territoire wallon, pendant la période du au

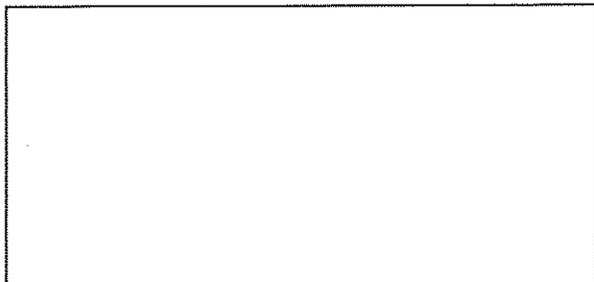
pour le lot de la vente du à

Fait à, le

L'adjudicataire,

(signature)

Cachet de l'entreprise :





**CIRCULATION DES VEHICULES/ENGINS SUR LES COURS D'EAU
DEMANDE D'AUTORISATION**

(Base légale : LCN du 12/07/73 art.58bis – AGW du 19/01/1995)

(Document à transmettre au Directeur du DNF via l'agent de triage et le Chef de cantonnement)

Je soussigné

Nom/Société :

Rue **N°**.....

Code postal..... **Localité :**

Tél/Fax/Mail :

Sollicite l'autorisation de faire circuler/traverser des véhicules/engins sur :

- Les berges
- Les digues
- Le lit
- Les passages à gué

Du cours d'eau.....classé en catégorie à (lieu-dit).....
et traversant le triage de..... du Cantonnement de

Je joins en annexe un extrait de carte topographique situant les endroits concernés et les renseignements suivants :

Nature de l'activité :

Forestière / Agricole / Piscicole / Utilité publique ou scientifique / Sportive (*)

Activité – Description

Nature des travaux :

Si exploitation forestière :

Vente du : Lot :.....

Volume : Feuillus/Résineux (*)

Epoque : Durée :.....

Véhicules/Engins :

Types :..... Nombre :.....

Autre(s) :

Par le seul fait de l'introduction de la présente, je m'engage à respecter les conditions générales suivantes en fonction de la nature des travaux :

1. *Avertissement du titulaire du triage au moins 48 heures avant le début des travaux (état des lieux préalables - photos).*
2. *Interdiction d'ébrancher et d'écorcer à moins de 6 m de la crête des berges du cours d'eau.*
3. *Interdiction de toute opération de vidange ou de remplissage de carburant, lubrifiant ou liquide hydraulique sont proscrites à moins de 100 m des berges du cours d'eau.*
4. *Interdiction de travailler de nuit ainsi que les week-ends et jours fériés.*
5. *Avertissement du titulaire du triage au moins 48 heures avant la fin des travaux (état des lieux de clôture).*
6. *Dans les sites Natura 2000, les conditions susvisées sont adaptées suivant la nature de l'unité de gestion.*
7. *La délivrance d'une autorisation ne dégage pas la responsabilité du requérant en matière de dégâts ni de réparations éventuels.*

Fait à le

Signature du requérant

Transmis au Chef de cantonnement avec avis favorable/défavorable (*)

Conditions particulières (en annexe)

Cet avis a été concerté avec :

- o Le gestionnaire du cours d'eau (M/Mme tél :)
- o Le Service de la Pêche (M/Mme tél :)
- o Le requérant ou son représentant (M/Mme tél :)

Date L'agent des forêts

Transmis à Monsieur le Directeur, pour décision, avec avis favorable/défavorable (*)

Remarques éventuelles jointes en annexe.

Date Le Chef de cantonnement

DECISION DU DIRECTEUR :

DEROGATION ACCORDEE
REFUSEE (**)

Conditions éventuelles :

Date Le Directeur

(*) Biffer la mention inutile

(**) En cas de refus d'autorisation, le requérant peut introduire, par envoi recommandé, dans les dix jours de la notification de la décision de refus, un recours auprès de l'Inspecteur général du Département de la Nature et des Forêts, lequel statue dans les trente jours.

A défaut pour l'autorité compétente d'avoir statué dans le délai requis, l'autorisation est réputée acquise.



ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULATION
DES VEHICULES/ENGINS SUR LES COURS D'EAU

Conditions particulières

1. Justification de la dérogation

2. Précautions particulières

3. Croquis éventuel (au verso)

4. Etat des lieux préalable
(description - photo(s) à annexer – réalisé ou non)

5. Considérations particulières pour le ruisseau en objet
(Périodes d'interdiction liées au frai)

Débardage autorisé de à

6. Autre(s)

Fait à	le		
L'Agent des Forêts (nom et signature)	L'Agent du Service de la Pêche (nom et signature)	Le requérant ou son représentant (nom et signature)	Le gestionnaire du cours d'eau (nom et signature)

DEMANDE DE PROROGATION DES DELAIS D'EXPLOITATION selon l'article 31, §2 du cahier général des charges

Document à remettre à l'agent des forêts responsable du triage

Je soussigné, adjudicataire du lot identifié ci-après :

NOM PRENOM :

ADRESSE

TEL GSM.....

FAX

(REPRESENTANT L'ENTREPRISE)

Je demande une prorogation relative aux compartiments n°.....

de la forêt de

située dans le cantonnement de

sur le triage de

qui constituent le lot n° de la vente du

qui a été adjugé pour un prix total, hors frais, de : €

Nature de la coupe :

Permis d'exploiter délivré le :

Echéance du délai d'exploitation initial :

Volume initial de la coupe :m³

Volume restant sur pied :m³

Le cas échéant, surface non vidangée à la fin du délai initial: ha

Je sollicite :

une première prorogation

du délai d'abattage

une seconde prorogation

du délai de vidange

Pour une durée de :

1 trimestre

2 trimestres

3 trimestres

4 trimestres

Pour rappel, le calcul de l'indemnité d'abattage débute à l'expiration du délai d'abattage précisé au cahier des charges. L'indemnité est proportionnelle à la valeur des bois non coupés à l'expiration de ce délai, sur base du prix moyen du lot (à savoir le prix atteint lors de la vente, frais non compris, divisé par le volume du lot). Le taux est fixé à 1 % par trimestre de prorogation commencé, avec un minimum de 12,50 €. Le paiement de l'indemnité doit être effectué anticipativement au début de la prorogation. La prorogation ne sera effective que lorsque la preuve de paiement des indemnités sera fournie au Chef de Cantonnement, par l'adjudicataire ou par le Receveur régional / Directeur financier communal. Entre-temps, le permis d'exploiter est suspendu, sans report possible au delà du délai légal. Chaque prorogation peut être sollicitée pour des périodes de 1, 2, 3 ou 4 trimestres consécutifs, mais la prorogation ne pourra être renouvelée qu'une seule fois. Pour la 2^e année de prorogation, le taux est fixé à 2 % par trimestre. Pour les bois abattus mais non vidangés, une indemnité de vidange de 370,00 € par hectare et par année de retard s'ajoute à l'indemnité d'abattage.

Fait à, le

L'adjudicataire,

La présente demande de prorogation est confirmée au (date)

refusée

Motivation :

Fait à, le

Le Directeur,

Suivi interne de la prorogation

CALCUL DES INDEMNITES

Abattage Rappel du prix total de la vente, hors frais (*) :
 €
 Date de fin d'abattage :

 = Nombre de trimestres : x (*) x 1% = €
 + x (*) x 2%

Vidange Rappel surface non vidangée (**):
 ha
 Date de fin de vidange :

 = Nombre d'années : x (**) x 370,00 € = €

Total = €

o Transmis au Chef de cantonnement

Avis favorable / défavorable

Motivation :

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au Directeur

Pour information : l'exploitation du lot est terminée.

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Directeur

Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai d'abattage
 Avis favorable / défavorable pour la prorogation du délai de vidange

Motivation :

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

L'abattage / la vidange / l'exploitation du lot est terminée.
 L'état des lieux après exploitation a été / n'a pas été réalisé
 (si réalisé, le joindre en annexe).

Date L'Agent des Forêts

o Transmis au responsable du triage

Pour information et demande de suivi de la prorogation

Date Le Chef de Cantonnement

o Décision du Directeur

La demande de prorogation est confirmée au:

 refusée

Motivation :

Date Le Directeur

o Notification par le Chef de cantonnement

Décision envoyée à l'adjudicataire et au Receveur régional /
 Directeur financier communal

Date Le Chef de Cantonnement

o Transmis au Chef de cantonnement

Pour information et notification de la décision à
 l'adjudicataire et au Receveur régional / Directeur financier
 communal, par copie de l'original

Date Le Directeur

→

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX APRES EXPLOITATION
selon l'article 32 du cahier général des charges**

Date	
Heure	
Je soussigné, responsable du triage :	
NOM	PRENOM :
GRADE	
(ACCOMPAGNE PAR	
En présence de :	
NOM	PRENOM :
ADRESSE	
.....	
TEL.....	GSM.....
NE LE	A
En sa qualité de :	
<input type="checkbox"/> adjudicataire du lot décrit ci-dessous	
<input type="checkbox"/> représentant dûment mandaté de l'adjudicataire et porteur d'une procuration	
Nous avons procédé au constat de l'état des lieux dans les compartiments n°.....	
de la forêt de	
située dans le cantonnement de	
sur le triage de	
qui constitue le lot n° de la vente du	
adjudgé à	
Nous y avons fait ce jour, les constatations suivantes :	
1. <i>Etat des chemins empierrés et annexes</i>	
2. <i>Etat des chemins de terre et coupe-feu</i>	
3. <i>Etat du sol dans de la coupe (détail par compartiment)</i>	
4. <i>Etat des arbres réservés et éventuellement des arbres de place, notamment blessures au tronc ou aux racines</i>	
5. <i>Etat des cours d'eau et des berges</i>	
6. <i>Remarques diverses</i>	
Les travaux d'exploitation et de vidange et de remise en état éventuelle du parterre de la coupe ont été réalisés conformément au cahier des charges :	
<input type="checkbox"/> OUI → La présente vaut dès lors comme décharge d'exploitation.	
<input type="checkbox"/> NON	

En foi de quoi avons rédigé le présent constat.

Fait à, le, en double exemplaire.

L'adjudicataire ou son représentant

Le responsable du triage, pour le Chef de cantonnement

(signature)

(signature)

**DECHARGE D'EXPLOITATION D'OFFICE
selon l'article 32 du cahier général des charges**

Date	
Heure	
Je soussigné, chef de cantonnement à NOM PRENOM : GRADE accorde la décharge d'exploitation sans visite des lieux à : NOM PRENOM : ADRESSE TEL..... GSM..... NE LE A en sa qualité d'adjudicataire du lot décrit ci-dessous.	
La présente décharge d'exploitation concerne les compartiments n° de la forêt de située dans le cantonnement de sur le triage de qui constituait le lot n° de la vente du adjudgé à	

Fait à, le, en double exemplaire.

Le chef de cantonnement

(signature)

